Département d'Eure et Loir Canton de Chartres-1

COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél: 02 37 18 05 85

Fax: 02 37 18 05 94

Arrêté n° ATM

Catégorie

2024 001

Culture et sport

/ 1

Nombre de pages Paraphe

## ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY

## Terrain d'honneur impraticable

Le Maire de la Commune de JOUY,

- Vu la réglementation en vigueur,

## ARRETE

ART 1 - En raison des intempéries, le terrain d'honneur et l'annexe de football sont déclarés impraticables.

ART 2 - Les entrainements et les matches sur le terrain d'honneur ainsi que sur l'annexe sont interdits du vendredi 05 janvier 2024 à partir de 12h00 au lundi 08 janvier 2024 jusqu'à 12h00.

Ampliation adressée au :

- District d'Eure et Loir.

JOUY, le 05/01/2024

Pour le Maire de JOUY Et par délégation, L'adjoint, Jacky TARANNE





Certifié exécutoire compte tenu de :

-la notification le : .0.5. JAN. .2024

-et de l'affichage le : ...(1.5.14M...)

N° panneau :

Annexes: Non[x] O [ ] Voir accueil